

Billet du Syndic

La preuve par l'exemple

A l'heure où j'écris ces lignes, je ne connais pas le résultat de la votation sur la stratégie énergétique 2050.

Néanmoins au-delà du clivage politique sur la nouvelle loi, chacun s'accorde à dire qu'il faut économiser l'énergie et chercher de nouvelles ressources locales et durables. En effet, l'impact des énergies fossiles sur la qualité de l'air et le climat n'est plus contesté. Sans compter, que tôt ou tard les réserves planétaires feront défaut.

A la lumière de ce constat, votre municipalité a choisi plusieurs options de développement durable dans la gestion du projet de construction de notre nouvelle salle polyvalente.

Dans le choix des entreprises tout d'abord, malgré le cadre très rigide imposé par la loi sur les marchés publics, l'option municipale était de toujours travailler avec des entreprises de la région à condition bien sûr que les critères proposés par celles-ci, correspondent aux conditions d'attribution des marchés publics et aux critères économiques fixés par le Conseil Général.

Le choix de construire le maximum possible une structure en bois provenant des forêts communales en est la deuxième option. Ce choix complique sérieusement la tâche de la municipalité et de ses mandataires, mais il en vaut la peine. L'utilisation locale de notre bois diminue l'impact écologique de notre salle. De plus, lors de chaque utilisation de ce bâtiment, c'est avec un sentiment de fierté légitime que chacun pourra dire, il est construit avec le bois de notre commune. Je tiens à remercier notre mandataire pour son ouverture à cette option, mais également le garde forestier Michel Félix, son enthousiasme nous a confortés dans notre choix. La scierie Zahnd, forte de son expérience, a tout de suite adhéré à notre souhait. Et toutes les entreprises impliquées dans la partie bois de la construction. Nos exigences leur ont aussi compliqué la vie, mais au final elles en retireront également une certaine fierté.

Enfin au niveau de sa consommation d'énergie, là encore le choix s'est porté sur un bâtiment produisant la majeure partie de ses besoins énergétiques. Une surface de panneaux solaires correspondant à 70% des besoins énergétiques du bâtiment sera installée sur le toit. Cette installation, certes coûteuse, sera amortie en 15 ans. Ensuite l'installation permettra de produire la majeure partie des besoins en électricité presque gratuitement et sans impact sur l'environnement. Cette installation sera couplée à un système de chauffage au gaz. Le choix s'est porté sur le gaz pour des raisons de coût des installations et de place de stockage. Un chauffage à plaquettes de bois coûte beaucoup plus cher et nécessite de gros volumes de stockage dont nous ne disposons pas. Le rôle des collectivités publiques n'est-il pas de montrer la voie à suivre ?

Yves Pellaux, syndic

Aménagement du territoire

Plan directeur du Nord vaudois

Le plan directeur régional (PDR) n'est plus une obligation légale, en effet le projet de nouvelle loi cantonale d'aménagement du territoire soumis au Grand Conseil prochainement, a retiré cette obligation.

Cependant, les communes doivent s'organiser supra régionalement pour la gestion des zones d'activités, (zones industrielles et zones artisanales). Les centres locaux doivent également être intégrés dans une planification régionale.

Ces différentes raisons ont convaincu les délégués de l'ADNV (Association de Développement du Nord Vaudois) de poursuivre les travaux du plan directeur régional.

Ce PDR permet de définir et de choisir les objectifs communs en matière d'aménagement du territoire dépassant le cadre communal. Le Nord vaudois compte 70 communes et plus de 80'000 habitants. Il représente 11% de la population vaudoise. Le PDR met en évidence les atouts et les particularités de notre région qui constitue le 20% du territoire cantonal.

Grâce au PDR, les acteurs économiques et politiques disposeront d'un cadre de référence

clair, approuvé par les communes et le Canton. Cela simplifiera la compréhension de notre région et facilitera la réalisation des projets de création d'emplois d'importance régionale.

Le volet stratégique du Plan directeur régional, s'inspirant des stratégies régionales de développement, définit les 5 enjeux suivants pour le Nord vaudois :

1. Un patrimoine paysager, naturel et bâti remarquable.
2. Une économie diversifiée.
3. Une mobilité maîtrisée et durable.
4. Des centres denses et attractifs.
5. Une gestion durable de l'environnement et des ressources.

Ces enjeux régionaux résultent d'analyses transversales et synthétiques de l'ensemble du diagnostic. Chaque enjeu se déclinera ensuite en objectifs qui, compte tenu de la diversité du Nord vaudois, concernera tantôt l'ensemble de la région et tantôt des contextes territoriaux spécifiques.

Le maintien d'un niveau de qualité de vie élevé est le moteur de ce PDR.

Yves Pellaux
syndic



Plan général d'affectation des zones (PGA)



Le dossier avance gentiment, c'est un peu le jeu « hâte-toi lentement », trois pas en avant deux en arrière. Suite aux remarques du service de l'aménagement du territoire lors de l'examen préalable complémentaire, notre travail consistait à revoir le PGA à la lumière du plan directeur cantonal « quatrième version ». La grosse modification liée à cette nouvelle version du plan directeur cantonal est la manière de comptabiliser les compensations de surfaces d'assolement (SDA) beaucoup plus restrictives. Les SDA sont des surfaces propices à la culture de plantes nourricières. Nous avons dû faire des investigations pédologiques sur une parcelle pour apporter la preuve que celle-ci correspondait aux critères souhaités.

Le retour de la troisième consultation (ultime contrôle) des services de l'Etat, au début d'avril de cette année, nous a réservés quelques mauvaises surprises. A la lumière de nouvelles

règles fédérales en matière de gestion des SDA, le canton nous demande d'investiguer l'ensemble des surfaces remises en zone agricole, pour garantir que celles-ci correspondent bien aux critères SDA. Nous devons donc nous atteler à cette tâche dans les mois prochains. Ces études pédologiques ont naturellement un coût, ce qui ne manquera pas de renchérir le processus de validation de notre PGA.

Néanmoins, dans le but d'avancer, la municipalité va mettre à l'enquête publique le PGA prochainement, une séance d'information tout public sera organisée le jeudi 15 juin 2017 à 20h au centre Orif.

Les investigations pédologiques et l'enquête peuvent se mener en parallèle, elles sont nécessaires uniquement à l'approbation du PGA par le Conseil d'Etat.

Yves Pellaux
syndic

Plan partiel d'affectation (PPA) Longemalle



Exemple du concept urbain projeté à Longemalle



Notre PPA Longemalle est actuellement à bout touchant, il sera mis à l'enquête publique en même temps que notre PGA. Il est néanmoins suspendu aux compensations SDA validées par les investigations pédologiques de notre PGA. Il est également tributaire du calcul des réserves constructibles de l'ensemble de l'AggloY. Si ces réserves sont supérieures aux objectifs de croissance fixés par le plan directeur cantonal, soit 670 habitants supplémentaires par an pour l'ensemble de l'AggloY, il devra être différé dans le temps.

Les contacts avec un investisseur potentiel sont fructueux. Cet investisseur est la caisse de pension de la fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE). L'idée est de faire un droit distinct permanent de superficie (DDP) avec la FVE. La caisse de pension investirait dans la construction des immeubles, en retirerait les locations auprès des habitants et verserait à la commune une location (DDP) pour le terrain. Ce DDP aurait une durée de 90 ans et serait adapté au coût de la vie et rendement locatif des immeubles. Il devra naturellement être approuvé par le Conseil Général.

Yves Pellaux
syndic

Nouveau site internet



Désireux de profiter de l'arrivée en phase de réalisation de nombreux projets d'aménagement, le Comité de pilotage AggloY a souhaité dynamiser sa communication par une refonte du site internet et du logo.



Les projets en cours y sont décrits comme par exemple la création d'une piste mixte le long de la route cantonale qui permettra de circuler à pieds et à vélo entre le village de Pomy et le quartier de Calamin, ou la planification dans le secteur de Longemale de la construction d'un quartier durable et doté de services de proximité.

Vous pouvez suivre toute l'actualité des projets de notre commune mais aussi de celles qui nous entourent.

www.aggloy.ch

Sandra Bellani
municipale de l'urbanisme

Affaires sociales

RYMAJE

(Réseau Yvonand Menthue pour l'Accueil de Jour des Enfants)

Préscolaire : garderie « Le Château de Sable »

Pour cette année, ce sont 15 enfants de Pomy qui fréquentent chaque semaine la garderie d'Yvonand. Pouvant accueillir 44 enfants chaque jour, cette structure affiche actuellement « presque complet ». Quelques plages horaires, très peu nombreuses, restent à prendre. Au vu de la croissance démographique dans notre réseau, il faudra bientôt mener une réflexion afin de pouvoir offrir de nouvelles places en garderie. Actuellement une liste d'attente commune pour tous les réseaux du Nord Vaudois est à disposition des familles.

Parascolaire : « Castors Yvonand »

Pour cette année scolaire, 95 enfants fréquentent cette structure. Le taux d'occupation moyen est de 92.04%; au vu des inscriptions pour août 2017 la structure sera complète, 6 enfants sont en attente pour les repas de midi les lundis et vendredis.

Parascolaire : « Castors Pomy »

Actuellement 36 enfants fréquentent cette structure, dont 29 de Pomy. Le taux d'occupation est de 98,3% pour les petits déjeuners, 92% pour les midis et 100% pour les goûters. Pour la rentrée scolaire du mois d'août, nous avons 9 places en attente pour des petits déjeuners. Grâce à l'antenne de 12 places, les demandes pour les dîners pourront être satisfaites et nous avons 21 places en attentes pour des goûters. Force est de constater que pour notre site, une structure de 24 places pour les trois horaires sera nécessaire, au vu des nombreux nouveaux logements en construction.



ASIYE

(Association Scolaire Intercommunale Yvonand et Environs)

A la rentrée scolaire 2016, 710 élèves fréquentent notre établissement, dont 118 sont domiciliés à Pomy. Le coût par élève s'élève à Frs. 3'498.75 en 2016 (alors qu'il était de Frs. 3'206.86 en 2015). L'augmentation est en grande partie due à l'utilisation du bâtiment modulaire sur une année complète.

L'augmentation constante des enfants en âge de scolarité ainsi que les exigences de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) nous rappellent qu'il devient impératif d'augmenter les locaux.

Le projet de la salle de gymnastique triple avec réfectoire plus des salles de classe sur le site d'Yvonand avance à petits pas.

Pour le site de Pomy, Cronay, Cuarny, il est évident que toutes les classes restent ouvertes.

L'amitié n'attend pas le nombre des années



Départ pour Cronay pour les 2 P

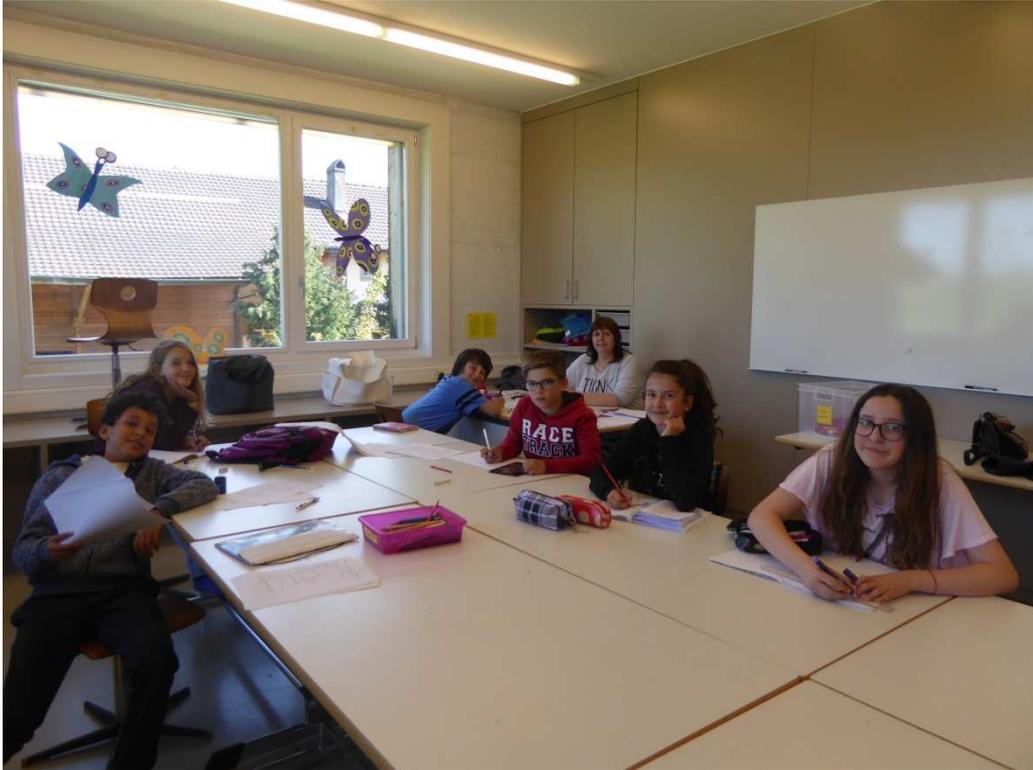


Les « tout grands » 9 – 10 – 11^{ème} attendent le bus de ligne pour Yvonand



Devoirs surveillés

ça bosse !



Les mardis et jeudis de 15h30 à 17h00 sous la surveillance de Marisa Chevalley.

Pour tous renseignements ou inscription :

Personne de contact

**Madame Catherine Favre
Coordinatrice**

Tél : 024 430.14.88

Email : catfavre@hotmail.com

En vous souhaitant à toutes et à tous un excellent été ensoleillé.

Murielle Billaud
municipale des écoles et service social

Les bâtiments communaux

Suite à mon élection à la Municipalité l'année passée, j'ai commencé mon activité en juillet dernier, et le dicastère qui m'a été attribué est celui des bâtiments.

Actuellement, la commune de Pomy possède 6 bâtiments construits bien différents ...

L'église



Le Troillet avec deux appartements



Le local de découpe pour la Jeunesse



L'ancien collège avec quatre appartements



Le bâtiment administratif avec deux appartements et des locaux divers



Le nouveau collège avec quatre classes



Dans ces bâtiments, tous les appartements sont loués et les locataires sont stables.

Je remercie Madame Sandra Duchamps, ancienne municipale qui m'a précédé pour la gérance des biens immobiliers de notre commune : l'entretien a été très bien suivi et les logements sont en excellent état.

Le septième bâtiment est en construction : c'est bien sûr la grande salle.

Comme vous le savez, notre ancienne grande salle a été la proie des flammes dans la nuit du 3 décembre



2014, et la Municipalité s'est tout de suite mise au travail pour reconstruire cet édifice si important pour l'école (salle de gymnastique) et la vie du village et des sociétés locales.

Le bureau d'architecture Atlante à La Rippe (VD) a été mandaté pour présenter un projet qui a été accepté par le Conseil général le 30 mai 2016.

La conception de notre nouvelle grande salle a dû tenir compte de l'exiguïté de la parcelle qui en a limité son volume, et les architectes nous ont proposés une construction moderne sans avant-toit pour éviter qu'elle ne déborde sur la parcelle voisine : et nous remercions encore notre syndic, Monsieur Yves Pellaux, qui a accepté que notre grande salle soit bâtie en limite de sa propriété.

La Municipalité aurait pu choisir la facilité en attribuant la construction de notre salle polyvalente à une entreprise générale qui aurait ensuite pu sous-traiter à des entreprises d'autres cantons. Mais notre intention était de travailler avec des entreprises de la région, et avec les règles strictes des marchés publics, cela n'est pas très simple.



Un autre souhait de vos autorités a été de construire avec le bois de nos forêts communales ou au moins de la région, cette solution valorise nos ressources naturelles mais complique également les démarches.

La démolition du bâtiment incendié s'est effectuée en automne dernier.

Puis la mise à l'enquête a eu lieu du 4 novembre au 3 décembre 2016 et n'a suscité que trois oppositions/remarques qui ont été retirées après discussion avec la Municipalité.

Le permis de construire a été octroyé en février et les travaux ont débuté le 20 février par l'arrachage des arbres.

L'entreprise Cand-Landi est adjudicatrice des travaux de creuse et de dévoiement des conduites de gaz, électricité, téléphone, eau potable, eaux usées et eaux de surface qui traversent la parcelle ... dans tous les sens !!



Les travaux de maçonnerie ont débuté fin avril : c'est l'entreprise Gabella à Yverdon qui a été choisie. La grue est posée depuis le 24 avril et les murs commencent à se monter.



Chaque mardi matin, nous avons le rendez-vous de chantier.

Les travaux vont se poursuivre jusqu'au printemps 2018 et nous espérons inaugurer notre nouvelle salle polyvalente en juin 2018.



Monsieur Thomas Haag, direction du chantier



Robert Richardet
municipal des bâtiments

Infos déchetterie et compostière

Horaires de la déchetterie		Horaires de la compostière (de mars à novembre)	
Mardi et jeudi	18h00 à 19h00	Samedi	16h00 à 17h00
Samedi	09h30 à 11h30	Mercredi	16h00 à 17h00

Déchetterie: Raymonde Cornamusaz
Jacques-Emile Henry
Marcel Ducret

Compostière: Marcel Bonvin
Jean-Claude Cornamusaz
Valentin Hug

Un grand merci à tous les surveillants pour le travail accompli et à Laurent Chevalley pour la gestion et le désapprovisionnement de la déchetterie. Si vous avez des questions sur le tri de vos déchets, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'un d'eux.

Merci également à Kevin Cuhe, qui a quitté l'équipe des surveillants, pour le travail effectué.

Compostière

La compostière a été mise aux normes pour le bonheur des utilisateurs, une clôture sur le périmètre du site a été partiellement posée.

Nous avons également profité de broyer les branches et divers matériaux végétaux qui devraient fournir un compost de bonne qualité. Ce compost est mis à disposition de toutes les personnes qui le désirent. Il suffit simplement de prendre contact avec l'employé communal ou le municipal en charge du dicastère.

Si vous souhaitez déposer des déchets verts à la compostière en-dehors des heures d'ouverture, prenez contact avec l'employé communal.

Bilan du recyclage pour la commune de Pomy

Le graphique ci-dessous montre la proportion en pourcent des produits incinérables par rapport aux produits recyclables traités par la société STRID sur la commune.

Nous constatons que nous ne sommes pas encore dans la cible de l'objectif cantonal de 60% de recyclable.



Recyclage des plastiques



Plastiques autorisés

Plastiques refusés

Ce qu'il faut savoir sur le recyclage des plastiques :

Les flaconnages (corps creux acceptés en déchetterie)

Grande variété de plastiques ->

- Difficulté d'identification de la matière mélangée
- Besoin d'être trié mécaniquement et manuellement
- Grand volume par rapport au poids, coûts du transport élevés
- Refus de tri en fonction de la qualité des plastiques livrés
- Débouchés de recyclage limités
- Coût de la collecte élevé

Les plastiques durs (acceptés en déchetterie)

Grande variété de plastiques ->

- Difficulté d'identification des matériaux, collecte mélangée
- Besoin d'être trié manuellement, coûts supplémentaires
- De grande taille, broyage (coûts supplémentaires)
- Peu de débouchés de recyclage
- Refus de tri
- Coût de la collecte et du transport élevé

Les plastiques souples (refusés en déchetterie)

- Pas de débouché de recyclage de la matière
- Grande quantité possible (env. 22% des OM) ce qui implique un risque pour le financement de la taxe au sac
- Matériaux souillés par des aliments
- Si le tri est à faire, beaucoup de refus et donc financement par la commune via la taxe forfaitaire
- Collecte du déchet très chère estimée à env. 20.-CHF par habitant par année
- Coûts reportés sur la collectivité plus proportionnels à la Loi sur la Protection de l'Environnement.

Recommandations générales pour la gestion des déchets plastiques

1. *En premier lieu, retour des flacons dans les commerces qui proposent une collecte*
2. *Si la commune désire offrir un service supplémentaire aux citoyens cela implique :*
 - Financement supplémentaire à prendre sur la taxe forfaitaire, principe du pollueur payeur
 - Contrôles plus stricts à la déchetterie par les surveillants
 - Mettre en place une collecte sélective des divers plastiques
3. *Quels types de plastiques ? (ordre de priorité à fixer par la commune)*
 - **Collecte sélective des flacons uniquement**
 - **Collecte des plastiques durs séparés**
 - **Aucune collecte des plastiques souples n'est acceptée à la déchetterie**

Pour être clair, les périmètres ainsi que le canton et la confédération recommandent actuellement de ne pas mettre en place de système de collecte des plastiques dans les déchetteries, **mais néanmoins par confort pour ses citoyens, la commune de Pomy met en place avec quelques difficultés cette collecte des plastiques.**

Routes et chemins

Trottoir provisoire, route de Moudon proximité de la croisée Orif

Afin de sécuriser le déplacement des habitants de la Route de Moudon vers le Chemin de l'Aurore et l'arrêt de car postal Orif, nous avons procédé à la création d'un trottoir en tout-venant.

Ce travail a été exécuté par une équipe d'entretien du service des routes, nous avons également mis en place un éclairage provisoire sur une partie du tronçon du trottoir.

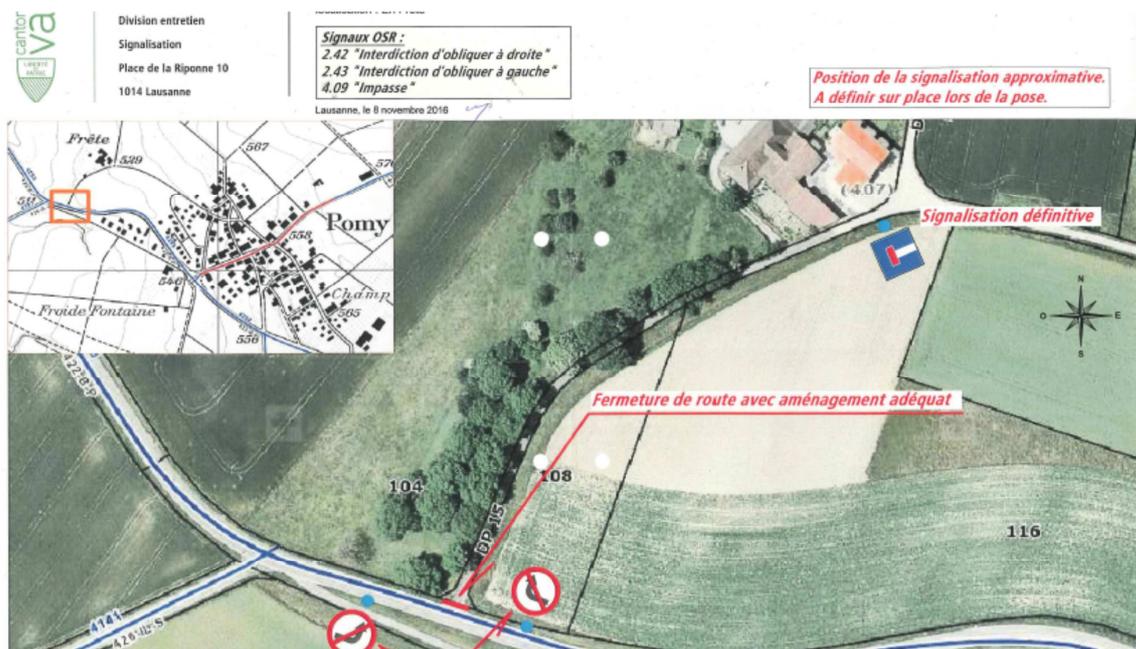
Croisée de la route de Sermuz, modification de la signalisation



Comme vous l'avez certainement constaté, une modification de la signalisation et du marquage au sol a été exécutée sur la croisée de la route de Sermuz.

Cette modification a été mise en place par la DGMR après une analyse accidentogène de ce lieu qui voit passer 1650 véhicules par jour.

Chemin de Frête



Par souci de sécurité, la Municipalité en accord avec la DGMR a décidé d'interdire les accès au village de Pomy par le Chemin de Frête, une signalisation et un obstacle seront mis en place.

Le rélargissement de la route cantonale de Moudon et la mise en place de mobilité douce entre le giratoire de l'Orif et celui de Pomy sont prévus en principe d'ici 2021.

Lors de cette opération de rélargissement de la route cantonale, l'accès au chemin de Frête sera physiquement condamné.

Croisée route d'Ursins et route de Moudon

La Municipalité est très préoccupée par cette croisée de deux routes cantonales, il s'agit d'un lieu propice aux accidents dus à l'inattention des usagers de la route mais également à la configuration géométrique des lieux.

Avec les véhicules actuels, les angles de vision sont de plus en plus restreints par les montants des portières qui sont plus larges (pour la sécurité des automobilistes) ce qui peut cacher le véhicule venant du giratoire de Pomy en fonction de votre angle de vision ou par les vitres latérales qui sont de plus en plus petites.

La Municipalité et la Direction Générale de la Mobilité et des Routes ont déjà pris contact il y a quelque temps avec les propriétaires des parcelles bordières de cette croisée et leur ont proposés une modification géométrique de cette croisée afin d'arriver perpendiculaire sur la route cantonale de Moudon. Cette proposition n'a pas soulevé leur enthousiasme d'où un refus d'entrée en matière pour un aménagement du carrefour.

La Municipalité et la DGMR vont prochainement reprendre contact avec ces propriétaires et essayer de trouver une solution qui soit gagnante pour tout le monde.

Comptages routiers

Divers comptages routiers ont été exécutés fin septembre 2016 sur le territoire de la commune de Pomy. Vous trouverez ci-dessous les principaux résultats.

Rue de la Poste



Trafic journalier moyen	1701 véhicules		Trafic journalier moyen	1709 véhicules
Vitesse V85%	44 km/h		Vitesse V85%	35 km/h

Place du Collège



Trafic journalier moyen	1701 véhicules		Trafic journalier moyen	1709 véhicules
Vitesse V85%	44 km/h		Vitesse V85%	35 km/h

Route d'Ursins



Trafic journalier moyen	245 véhicules		Trafic journalier moyen	542 véhicules
Vitesse V85%	47 km/h		Vitesse V85%	39 km/h

Route de Cronay



Trafic journalier moyen	245 véhicules		Trafic journalier moyen	542 véhicules
Vitesse V85%	47 km/h		Vitesse V85%	39 km/h

La vitesse V85 définit la vitesse en-dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules.

La vitesse V85 sert également à définir la distance de visibilité en carrefour et la longueur de certains marquages longitudinaux ou pour définir le balisage dans des virages serrés.

Roger Hug
municipal de la gestion des déchets et des routes

Services industriels

Aidez-nous à protéger les cours d'eau. Il n'est pas rare que des eaux sales soient simplement déversées dans la grille d'eau pluviale la plus proche.



Contrairement à ce que la plupart des gens pensent, toutes les grilles de récolte des eaux reliées à une canalisation ne sont donc pas forcément raccordées à la station d'épuration pour que ces eaux y soient traitées. En conséquence, on observe malheureusement encore trop souvent, des déversements d'eaux usées, voire de produits nocifs dans celles-ci, provoquant une pollution du milieu naturel et un risque de mortalité pour la vie piscicole.

Par ce message, nous souhaitons vous sensibiliser à cette problématique afin de diminuer les pollutions des eaux qui sont provoquées par un comportement inadéquat, résultant le plus souvent de l'ignorance plutôt qu'un acte intentionnel.

Autocontrôle

Le 1^{er} juillet 2005, la Loi sur les Denrées Alimentaires (aujourd'hui l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs)) prévoit la responsabilité du fait du produit. En termes clairs, cela signifie qu'un fournisseur de denrées alimentaires, en cas de litige, doit lui-même prouver que sa fourniture est conforme à la législation, c'est à lui qu'incombe le fardeau de la preuve. Ce n'est donc plus au consommateur lésé de prouver que la denrée n'était pas conforme. Ainsi, par exemple, si après un repas au restaurant, un client est intoxiqué, il peut invoquer le repas et c'est au restaurateur de prouver que sa prestation est irréprochable et que l'intoxication provient d'une autre cause.

L'article 4, de l'ODAIUOs, précise que l'eau potable est une denrée alimentaire. Le distributeur d'eau est donc soumis à cette responsabilité du fait du produit. Il doit donc en tout temps pouvoir assurer et prouver que l'eau qu'il distribue est irréprochable. Une des principales difficultés de la distribution d'eau potable est le fait qu'elle est produite et consommée en continu et que les analyses bactériologiques mettent 3 à 4 jours pour donner leurs résultats. L'eau est donc déjà consommée. Tout rappel d'un produit non-conforme est donc impossible.



L'industrie a depuis longtemps développé des méthodes de travail permettant d'assurer et prouver la qualité du produit fini. Il s'agit de l'Assurance Qualité. La norme la plus connue est la norme ISO 9001. Pour les denrées alimentaires, dans le but de se focaliser exclusivement sur l'aspect comestibilité, la profession a développé une méthode d'Assurance Qualité dédiée, **l'autocontrôle**.

Dans le cadre de l'autocontrôle communal, de nombreux points ont été analysés et une matrice d'appréciation des risques a été définie, ainsi qu'un contrôle de l'état de l'ensemble des ouvrages et une liste des points critiques ont été réalisés. Ceci nous a permis de définir les mesures ponctuelles à prendre pour réduire les risques, ainsi que d'établir un plan d'actions. Des directives de travail et d'entretien ont été mises en production et un calendrier hebdomadaire, retraçant les opérations de surveillance, de maintenance et d'entretien.

Le système d'autocontrôle sera évalué régulièrement dans le cadre des inspections effectuées par les autorités cantonales.

Ruisseaux de Pomy et des Vuaz

Après de nombreux mois d'études, les travaux de renaturation ont débuté courant avril. La première étape a débuté par la pose d'un tuyau en fibre d'un diamètre de 1m, le long de la route de l'Ancienne-Poste entre la croisée de Sermuz et la route de Moudon.



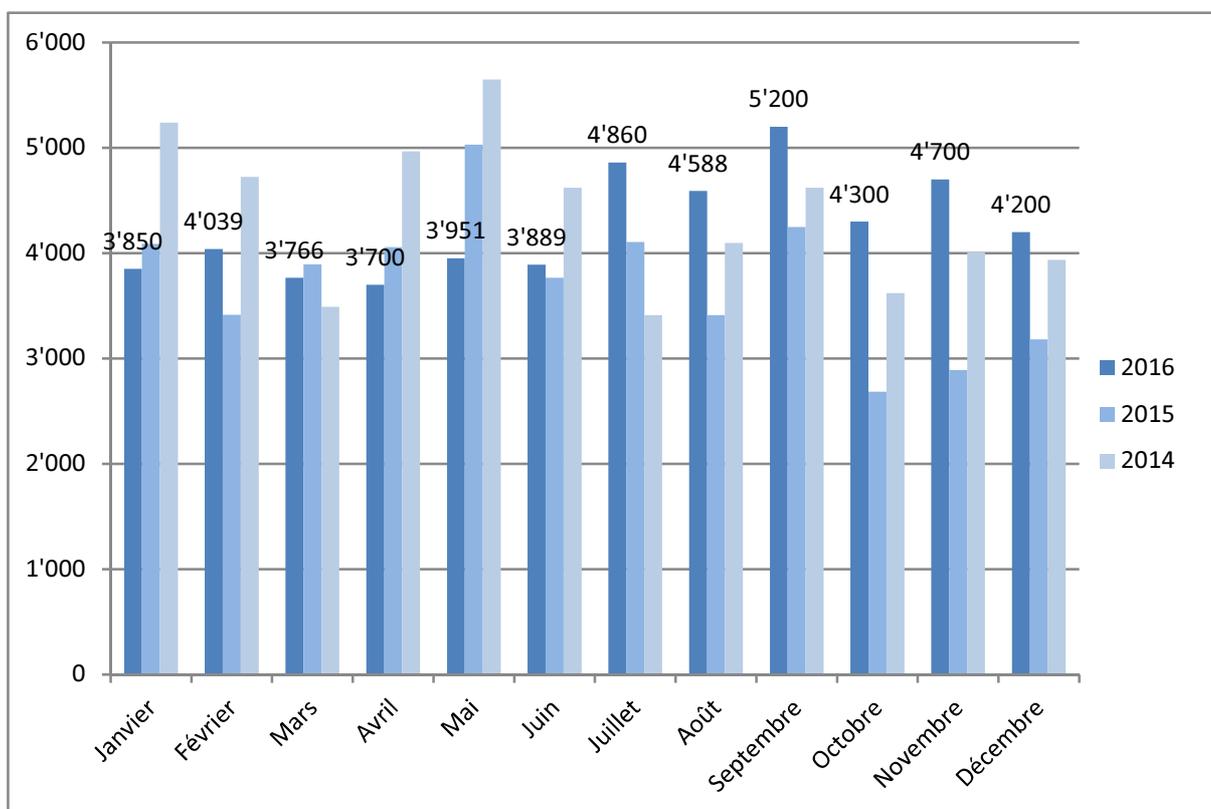
La fonction principale de cette canalisation est de faire transiter une partie des eaux en direction du ruisseau des Vuaz, afin d'éviter une surcharge d'eau sur le ruisseau de Pomy.

Ces nombreux ouvrages, dont la remise à ciel ouvert, ainsi que la renaturation des cours d'eau permettent de résoudre différents problèmes hydrauliques, surtout d'éviter les inondations dues aux crues centennaires.

Cette réalisation est pilotée par la Commune d'Yverdon-les-Bains, qui joue le rôle de maître d'œuvre, la commune de Pomy, ceci sous la supervision de la direction générale de l'environnement (DGE).

Sources

Le rendement des sources est en hausse avec une production cumulée de 51'043 M3 en 2016, par rapport aux 44'758 M3 de 2015.



Commune solidaire : l'eau, c'est la vie. Pour les pays en développement aussi !

Pomy devient une commune solidaire et obtient le label solidarit'eau. Sa modeste contribution, de 1 centime par M³ d'eau vendu, permet de participer à des actions de solidarité dans le domaine de l'eau, et de rejoindre les 17 communes romandes partenaires.



Qualité de l'eau

L'ensemble des analyses réalisées en 2016 est conforme aux normes pour une eau de boisson. Des analyses complémentaires de micropolluants (composés pesticides et traceurs d'eau usées) ont été effectuées.

Résultats d'analyses des échantillons d'eau prélevés le 22 juin 2016.

Lieu de prélèvement – Collège, robinet extérieur.

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 16-VD-4004

CONTEXTE

But du contrôle : Contrôle officiel / Eau potable / Commune de Pomy
Prélèvement du : 22.06.2016 Effectué par : François PILLOUD
Remarque : Des analyses complémentaires de micropolluants (composés pesticides et traceurs d'eaux usées) ont été effectuées. L'émolument correspondant facturé (70.-) pour ce contrôle officiel complémentaire ne représente qu'une fraction du coût de l'analyse.

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 16-11360 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : Pomy
Lieu de prélèvement : Collège - Robinet extérieur, Pomy
Température de l'eau : 18.1 °C

VD-MIBIOL

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-001-1	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	10	T : max. 300
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	non décelé	T : max. 0
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	non décelé	T : max. 0

VD-EAUX

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-E-210-4	pH		7.1	M : 6.8 - 8.2
VD-MON-L-E-220-3	Conductivité électrique	µS/cm	631	M : 200 - 800
VD-MON-L-E-230-4	Turbidité *	UT/F	<0,1	T : max. 1.0
VD-MON-L-E-340-7	Dureté totale	°F	36.7	M : min. 10.0
VD-MON-L-E-540-4	Dureté carbonatée *	°F	33.4	
VD-MON-L-E-340-7	Calcium	mg/L	96	M : max. 200
VD-MON-L-E-340-7	Magnésium	mg/L	31.0	M : max. 125.0
VD-MON-L-E-340-7	Sodium	mg/L	7.5	M : max. 20.0
VD-MON-L-E-340-7	Potassium	mg/L	1.7	M : max. 5.0
VD-MON-L-E-540-4	Hydrogénocarbonate *	mg/L	408	

VD-EAUX

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-E-310-6	Sulfate	mg/l	26	T : max. 300
VD-MON-L-E-310-6	Nitrate	mg/l	10.2	T : max. 40.0
VD-MON-L-E-310-6	Chlorure	mg/l	13.8	M : max. 20.0
VD-MON-L-E-310-6	Fluorure	mg/l	<0.10	L : max. 1.50
VD-MON-L-E-310-6	Bromure	mg/l	<0.10	
VD-MON-L-E-611-1	Carbone organique total	mg/l	<1.0	M : max. 1.0
VD-MON-L-E-410-6	Ammonium	mg/l	non décelé	T : max. 0.100
VD-MON-L-E-420-5	Nitrite	mg/l	non décelé	T : max. 0.100
VD-MON-L-E-430-6	Orthophosphate	mg/l	non décelé	
VD-MON-L-E-705-1	D, 2,4-	µg/l	non décelé	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Alachlore ESA	µg/l	non décelé	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Alachlore OXA	µg/l	non décelé	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Benzazone	µg/l	<0.01	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Boscalid	µg/l	non décelé	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	N,N-Diéthyl-3 toluamide	µg/l	non décelé	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Dicamba	µg/l	non décelé	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Dichlorprop	µg/l	non décelé	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Diméthachlore ESA	µg/l	non décelé	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Diméthachlore OXA	µg/l	non décelé	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Dimethenamid ESA	µg/l	non décelé	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	NCPA	µg/l	non décelé	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Mécoprop	µg/l	non décelé	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Mésotrione	µg/l	non décelé	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Métazachlore ESA	µg/l	non décelé	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Métazachlore OXA	µg/l	non décelé	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Metolachlor ethane sulfonic acid	µg/l	<0.011	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Metolachlor oxanilic acid	µg/l	non décelé	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Nicosulfuron	µg/l	non décelé	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Propachlore ESA	µg/l	non décelé	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Propamocarbe	µg/l	non décelé	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Sulcotrione	µg/l	non décelé	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Triclosan	µg/l	non décelé	
VD-MON-L-E-705-1	Chloridazon-desphenyl *	µg/l	0.014	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Acésulfame K (E950) *	µg/l	<0.01	
VD-MON-L-E-705-1	Atrazine	µg/l	<0.01	T : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Atrazine, Dééthyl-	µg/l	<0.01	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Atrazine, Déisopropyl-	µg/l	<0.01	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Chloridazon, Méthyl-Desphényl- *	µg/l	<0.01	M : max. 0.1
VD-MON-L-E-705-1	Simazine	µg/l	<0.01	T : max. 0.1

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-E-705-1	5-Methylbenzotriazole (Tolytriazole)	µg/L	non décelé	
VD-MON-L-E-705-1	Acide diétrizoïque	µg/L	non décelé	
VD-MON-L-E-705-1	Alachlore	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Azoxystrobine	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Benzamide, 2,6-Dichloro-	µg/L	non décelé	M : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	1H-Benzotriazole	µg/L	non décelé	
VD-MON-L-E-705-1	Carbamazépin	µg/L	non décelé	
VD-MON-L-E-705-1	Carbendazime	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Chloridazon	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Chlorpyrifos	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Chlorpyrifos-méthyl	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Chlorotoluron	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Cyanazine	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Cyproconazole	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Cyproflinil	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Diazinon	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Diclofénac	µg/L	non décelé	
VD-MON-L-E-705-1	Diméthoate	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Diuron	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Epoxiconazole	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Éthofumesate	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Imidaclopride	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Iprovalicarbe	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Cybutryne	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Isoproturon	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Linuron	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Metaxyl	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Métamitron	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Métamitron-desamino	µg/L	non décelé	M : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Métazachlore	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Metformine	µg/L	non décelé	
VD-MON-L-E-705-1	Méthoxyfénazole	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Métolachlore	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Métribuzine	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Napropamide	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Pirimicarbe	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Propazine	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Pyriméthanol	µg/L	non décelé	T : max. 0,1
VD-MON-L-E-705-1	Sulfadimidine	µg/L	non décelé	

Yvan Débieux
municipal des services industriels

Forêts

Les travaux suivants ont été effectués sur la commune en 2016 par le triage du Sauteruz :

- 40 ares de plantation d'espèces mélangées suite à des coupes rases au bois de la Maule et au Plan Bois.
- 550 ares de soins aux plantations sous les Serres, sur les Vaux, au Plan Bois, au chemin du Refuge et au bois de la Maule.
- 420 ares de soins cultureux au Plan-Bois, sur les Vaux et aux Biolles.
- 250 ares d'éclaircie de perchis autour de l'ancienne Poudrière.
- 130 ares d'éclaircie normale sur les Vaux.
- 90 ares d'élagage au Chili.
- 50 ares de réalisation au Plan-Bois et au bois de la Maule.

Tous ceci représente un volume de bois de 447 m³ pour les résineux et de 362 m³ pour les feuillus soit un total de 809 m³ exploité en 2016.

Au vu des prix extrêmement bas pratiqués sur le marché du bois, les ventes de bois de l'année ne parviennent même pas à couvrir les frais de coupes. A cela s'ajoute les frais de plantations, de soins cultureux et du garde forestier.



Du bois de feu, sous forme de ballots d'un stère, est disponible à Fr. 80.- + TVA

Vous pouvez également réserver, pour le mois de novembre, une mise sur pied au prix de 20 francs le m³. Tél. 079/ 363 97 67

Chemin des Vaux

Les bonnes conditions climatiques de l'automne dernier nous ont permis de réaliser les derniers travaux du chemin forestier des Vaux. Des traversées en béton ont été réalisées afin de dévier le ruissellement des eaux de pluie dans le ruisseau en contre-bas.



A quelques centaines de mètres du village, c'est toujours un endroit de dépaysement garanti.

Du côté des pompiers...



Le SDIS Nord Vaudois en quelques chiffres :

Le territoire desservi par le SDIS en 2017 regroupe 40 communes comptant 52'000 habitants pour une surface de 23'400 ha.

La valeur immobilière des biens assurés s'élève à CHF 14 milliards.

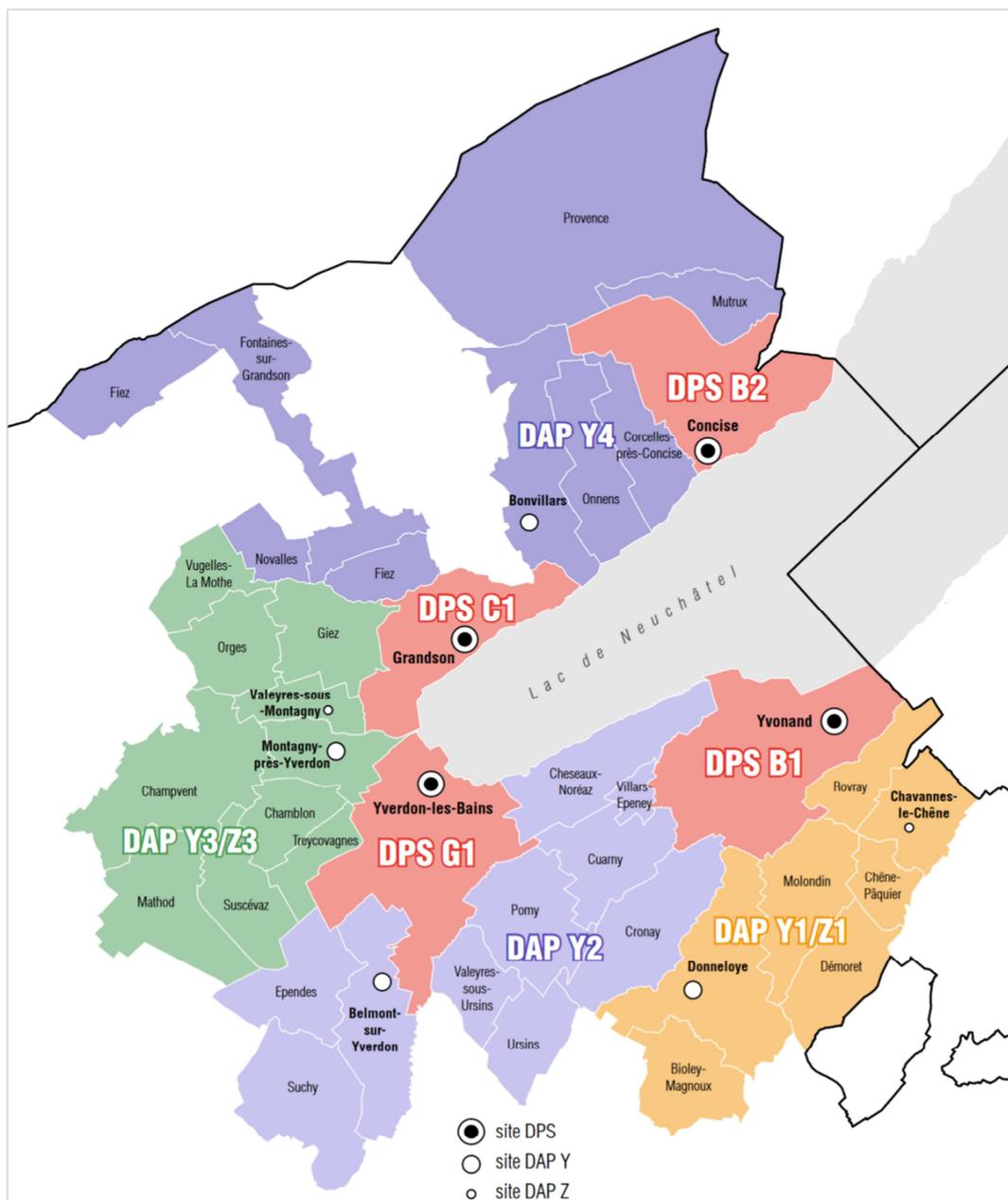
Effectifs totaux : 280 pompiers 255 hommes et 25 femmes

Détachement de premier secours (DPS) : 160

4 sites : Yverdon – Grandson – Yvonand - Concise

Détachement d'appui (DAP) : 120

6 sites : Donneloye – Belmont – Montagny – Bonvillars – Chavannes-le-Chêne
Valeyres-sous-Montagny



Le DAP Y2 Pomy :

Suite au regroupement des DAP de Pomy et Belmont, c'est le site et le local de Belmont qui a été retenu pour abriter le matériel et autres véhicules. Depuis le 1^{er} février il n'y a donc plus de matériel de défense incendie sur notre commune.

Composé de 10 communes : Belmont, Cheseaux-Noréaz, Cronay, Cuarny, Ependes, Pomy, Suchy, Ursins, Valeyres et Villars-Epeney.

Les 18 pompiers de ce DAP interviennent en collaboration avec les DPS d'Yverdon ou d'Yvonand sur toute cette région et en renfort si nécessaire sur les régions voisines.

Le Capitaine Philippe Magnenat de Suchy en est le responsable.

Pour rappel, les personnes voulant brûler des branches ou broussailles en forêt ou au bord des routes, sont priées d'en informer la centrale de traitement des alarmes (CTA) au 021/213'21'18. Ceci afin d'éviter des tracasseries et frais inutiles.

La Police Nord Vaudois est une association de communes dont les membres sont Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Ependes, Method, Montcherand, Orbe, Pomy, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes et Yverdon-les-Bains.

Présente sur le terrain, elle assure les missions de sécurité publique, proximité, prévention et circulation dans son périmètre d'engagement qui est l'ensemble du territoire des communes membres. Elle se veut au service des 40'000 habitants de la région, dans une relation de confiance et d'écoute.

Servir, Protéger, Agir en sont ses valeurs, partagées par les 70 policiers, les 10 assistants de sécurité et les 30 collaborateurs civils et approuvées par les organes dirigeants.

L'antenne mobile : un contact direct avec la population.



L'antenne mobile est présente sur notre commune lors des rentrées scolaires devant le collège et périodiquement sur le parking du bureau communal. Ce bus de type camping-car est spécialement aménagé pour les missions de police de proximité, telles que présence visible dans un endroit donné, dépôt de plainte, prise ou demande de renseignements.

Patrick Grin
municipal de la sécurité publique et des forêts

Hommage à Monsieur André Pellaux



André Pellaux a passé toute sa vie dans son village de Pomy, il est né au chemin de Clair-Fontaine.

André a été immergé dans le domaine de la paysannerie depuis sa naissance. Adolescent durant les années de la guerre 39-45, il a dû participer activement au travail de la ferme quand son père était mobilisé.

Après un stage en suisse allemande, il a repris l'exploitation familiale. Agriculteur avisé, Il aimait énormément la terre et les bêtes.

C'est à 19 ans que M. Pellaux a rencontré Janine, celle qui allait devenir sa future femme 4 ans plus tard. Ils ont vécu 58 années ensemble. De leur union, sont nés deux enfants, Yves et Nicole. Puis ont suivi, à sa plus grande joie, des petits-enfants et finalement des arrière petits-enfants.

André était une force de la nature, ouvert sur la vie sociale. Les Sociétés locales ont bénéficié de son engagement ; Il a fait partie de la Jeunesse, de la gym de Pomy et environs. Il a été Président de la Société de laiterie ainsi que du Syndicat agricole de Pomy.

Il s'est également investi au service de sa commune comme sapeur-pompier. Municipal durant 12 ans, il a participé à l'agrandissement de l'ancienne grande salle en 1977.

Arrivé à la retraite, il a transmis son exploitation agricole à son fils Yves actuellement Syndic de Pomy.

Retraité actif, il a encore participé longtemps aux travaux de la ferme et il aidait également son épouse Janine à cultiver divers légumes pour approvisionner chaque semaine le marché d'Yverdon-les-Bains. Tous les automnes, Il bûchait encore son bois, et s'occupait chaque jour de ses poules.

Homme aimant les plaisirs simples de la vie, d'un abord réservé mais très convivial, André Pellaux a été actif jusqu'à son dernier jour.

C'est avec une certaine émotion que l'annonce de son décès, survenu le 20 novembre dernier, a été reçue par les habitants de son village.

A son épouse Janine, ainsi qu'à toute sa famille, nous leur témoignons notre profonde sympathie.

La Muni

Les nonagénaires de cette année (nés en 1927)

Lucien Rose



Martha Pellaux

Comme de coutume, une délégation municipale est venue apporter les meilleurs vœux des autorités et quelques présents aux nonagénaires.

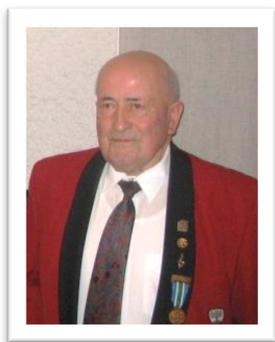
Ces visites procurent beaucoup de plaisir aux représentants de la Municipalité, aux personnes fêtées et à leur famille!

C'est une manière de tisser des liens avec les aînés, témoins privilégiés des changements qu'a connu notre village.

Nous leur souhaitons « bon vent » pour les années à venir et surtout la santé !

La Municipalité

Hommage à Monsieur René Richardet



Le samedi 25 février dernier, une nombreuse assistance s'est rendue au temple de Pomy, pour rendre les derniers honneurs à Monsieur René Richardet décédé dans sa 91^{ème} année.

Monsieur Richardet s'est beaucoup investi dans sa communauté villageoise de Pomy. Musicien dans l'âme, il était l'un des membres fondateurs de la fanfare « La Villageoise » de Pomy. Au début de février, il assistait encore à sa dernière soirée de la fanfare. Il n'a jamais « loupé » une soirée, président pendant près de 30 ans, il a transmis le flambeau à son fils. Actuellement c'est le petit fils de René, Jérôme Richardet, qui en assure la présidence. La fanfare a toujours été pour René une de ses raisons

de vivre comme sa famille, l'agriculture et la paroisse.

Monsieur Richardet s'est également beaucoup engagé pour la paroisse de Pomy, il en fut le Président pendant de nombreuses années. Un grand dévouement pour sa collectivité villageoise s'est également traduit par un mandat de municipal.

Elu en 1954 à la municipalité, Monsieur Richardet a œuvré pendant 28 ans à l'exécutif communal.

Une délégation de la municipalité de Pomy a eu le plaisir de participer à la fête organisée par sa famille pour son 90^{ème} anniversaire.

La municipalité tient à exprimer une grande reconnaissance à M. Richardet, et ses sincères condoléances à sa famille.

Remerciements à notre boursière Christine Ledesma

Le 31 décembre dernier, Christine Ledesma a souhaité quitter son poste de boursière communale après 25 ans de bons et loyaux services.

Nous tenons, à travers ce petit mot, à remercier chaleureusement Christine pour l'excellent travail réalisé au cours de son mandat. L'excellente collaboration entre la municipalité et Christine sont à saluer. La rigueur avec laquelle elle tenait les comptes, le suivi strict des dossiers en faisaient une collaboratrice appréciée autant de la muni que des membres successifs de la commission de gestion. Un grand merci, Christine, pour ce que tu as fait pendant ces 25 ans et bon vent à tes projets d'avenir.

Repas de remerciements au Stand de Floreyres avec les anciens collègues et leur conjoint.



Bienvenue à Monsieur Claude-Etienne Dutoit



Un nouveau visage est apparu à l'administration communale, suite au départ de Madame Ledesma, la municipalité a nommé Monsieur Claude-Etienne Dutoit en qualité de boursier communal. Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Dutoit ainsi que beaucoup de plaisir dans ses nouvelles tâches.

Merci à Christian Pellaux

Elu à la municipalité en 1998, tu as souhaité mettre un terme à ton mandat à la fin de la législature 2016. Tout d'abord responsable du dicastère de la gestion des déchets, tu as ensuite repris celui de la police des constructions. Un dicastère pas facile à gérer, faire respecter les règles en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions est pour le moins complexe. Devoir expliquer à un tel que son projet



ne respecte pas le règlement n'est pas chose aisée, mais tu as toujours su le faire avec une grande sagesse. Tu t'es également beaucoup impliqué dans le projet de nouvelle grande salle, tu as toujours voulu une salle polyvalente correspondant aux besoins de toutes les sociétés et de tous les habitants de Pomy. Ce projet tu l'as porté avec beaucoup de cœur. Nous te remercions pour ton engagement, ta collégialité et te souhaitons bon vent pour la suite de tes projets.

Merci à Sandra Duchamps

Sandra, après 2 législatures tu as souhaité mettre un terme à ton mandat au sein de notre municipalité. Responsable du dicastère des écoles et des bâtiments tu n'as pas chômé durant ces dix ans. Le changement était la seule constante de ton dicastère. Réorganisation de l'école dans le cadre de l'association scolaire d'Yvonand et environs (ASYIE), construction d'un nouveau collège à Yvonand. Et surtout tu as apporté un style architectural inédit à Pomy avec la construction du nouveau collège. Ce collège sans avant-toit apporte un petit air de ta Belgique natale à notre village. Tu t'es également beaucoup investie comme Christian et l'ensemble de la muni dans le projet de nouvelle salle polyvalente. Ton goût pour une esthétique épurée a su séduire. Le projet de la salle polyvalente en porte la patte. Nous te remercions pour ton engagement et ta collégialité et de souhaitons beaucoup de bonheur dans la suite de tes activités.

La Muni

Contrôle des habitants pour l'année 2016

Nous avons accueilli dans notre commune



Chemin de Calamin	Villemin Alan ; Avdic Halil ; Mukladzija Mukadem, Maida, Maid et Zara ; Ayadi Jaouhar, Elyès et Rania, Abdelkefi Fatma ; Ndoy-Bokoanga Yende ; Zhugli Malvina
Chemin de Claire-Fontaine	Morisseau Antoine, Ethan et Emma, Martin Christelle ; Henry Stéphane
Chemin de Clon	Müller Vinicius
Chemin de l'Aurore	Dupuis Mélanie
Chemin de l'Eglise	Bueno Michael et Pache Julie ; Bueno Nicolas ; Haig Thomas
Chemin de la Laiterie	Cujean Christophe
Chemin de Moulinet	Bonfils André ; Wazau Angelina ; Nicod Méderic ; Hafsi Sami, Camille, Ben et Noa ; Saillet Jean, Claire et Anton ; Maret Jonathan et Tessy
La Ruelle	Guignard Philippe
Route de Cronay	Béguelin Marc : Aubert Pierre-André et Thérèse
Route de Cuarny	Actis Catherine ; Weldegebriel Mussie ; de Siebenthal Monney Julie et Monney Ryan, Willen Marc
Rue de la Poste	Meier Angélique
<u>Chevressy</u>	
Chemin de la Rochette	Ferreira José, Fernanda et Tyler ; Ruffieux Jean-Philippe ; Monod Olivier, Corbaz Marie et Caroline ; Devals Gilles ; Atallah Marc, Félicie et Basile ; Hirsbrunner Frédéric, Nicole, Killian, Kenza et Stan ; Rohner Johann, Sophie, Zoltan et Zita ; Gysin Angela
Chemin de Floreyres	Béron Aymeric et Antoine, Troptard Anne-Marie
Chemin des Terres Rouges	Miéville Arnaud, Lea et Alessa



Ils ont quitté notre commune

Chemin de Calamin	Pinto Joaquim ; Ndoy-Bokanga Yende ; Zhugli Malvina ; Husic Asim ; Bachmann Marc ; Mestroni Mercedes ; Avdic Halil
Chemin de Claire-Fontaine	Husmann Olivier et Julie, Delaune Vaihere ; Favre Justine
Chemin de Clon	Benlounis Mustapha
Chemin de la Laiterie	Dombald Yves
Chemin de l'Aurore	Cardelli David ; Leuenberger Céline et Dylan
Chemin de Moulinet	Ledesma Raphaël et Nicolas, Recordon Nadine, Gabrielle et Camille ; Nicod Méderic
Route de Cronay	Ramelet Réhane ; Pellaux Amandine ; Richardet Jérôme ; Siffert Judith, Benjamin et Baptiste, Buffat Camille et Claire, Dumortier Olivier ; Coronel Romain

Route de Cuarny
Rue de la Poste
Chemin de la Moutonnerie
Chemin des Sauges
Route d'Ursins
Chemin aux Oies

De Siebenthal Monney Julie et Monney Ryan, Willen Marc ; Del Coco Diego et Solari Ilaria ; Fichach Adhanet ; Trachsel Patricia
Hamelal Hakim, Mamoun et Samy, Benassou Karima ; Charles Kevin Cardillo Gerardino, Sylviane, Julien et Fabio
Auberson Thierry et Kenza, Surbeck Cindy ; Renda Mélanie ; Favre Cédric
Cuhe Kilian
Pellaux Quentin

Chevressy

Chemin de la Rochette
Chemin de Floreyres

Leuba Céline
Jolliet Denis

Carnet de deuil



En 2016, une famille a été touchée par le deuil. Nous transmettons à cette famille toute notre sympathie en cette douloureuse séparation.



André Pellaux décédé le 20 novembre

Carnet rose



Nous félicitons toutes les familles qui se sont agrandies en 2016 :

Le 24 février	Florian Merlin	Fils de Odile et Frédéric Merlin (- Jaccard)
Le 24 mars	Lucy Dombald	Fille de Coralie Dombald et Denis Turin
Le 15 avril	Thylian Schneller	Fils de Annick Lechevalier et Jérôme Schneller
Le 3 mai	Tibo Perrier	Fils de Christelle et Cédric Perrier
Le 8 mai	Anid Emurla	Fils de Miruse et Jeton Emurla (-Mustafi)
Le 6 juin	Melvyn Vincent	Fils de Gaëlle Zwahlen et Mark Vincent
Le 21 juillet	Owen Ottonin	Fils de Jenny Ottonin et Jérémy Walther
Le 25 août	Andrea Aliberti	Fils de Nathalie et Nicola Aliberti

Votations et élections

Le vote par correspondance est désormais bien établi.

Par contre, nous devons malheureusement constater que par mégarde, quelques électrices et électeurs oublient très souvent de signer leur carte ainsi que de noter leur date de naissance. Une erreur revient fréquemment sur les délais de remise des cartes.

Pour toutes ces raisons, nous rappelons que le document portant l'indication « CARTE DE VOTE » doit absolument être complété par la date de naissance et la signature, une inscription incorrecte ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation du vote.



Pour l'acheminement de votre enveloppe de transmission, vous avez les possibilités suivantes:

- Dans la boîte aux lettres du greffe municipal jusqu'au dimanche à 11 heures.
- Par la poste, sans oublier d'affranchir. L'envoi doit parvenir au greffe le vendredi précédant le scrutin.
- Au bureau de vote (administration communale), le dimanche matin de 10 heures à 11 heures.

Trivapor (association Navigation à vapeur sur les lacs jurassiens)



Notre commune soutient depuis quelques années déjà le projet Trivapor - restauration du bateau à vapeur « Neuchâtel ».

En contrepartie, la commune bénéficie d'une carte « membre collectif » qui donne le droit d'obtenir chaque jour et durant toute la saison une carte journalière en 2^e classe : 3 lacs pour Frs. 20,- (au lieu de Frs. 69,-) ou deux cartes journalières pour Frs. 40,- valables à bord du « Neuchâtel » et tous les autres bateaux de la LNM (offre non cumulable avec d'autres facilités, par exemple l'abonnement demi-tarif).

La carte est disponible auprès de l'administration communale (et doit être restituée après usage).



Police des constructions

Permis de construire délivrés ou accordés en 2016

Consortium F2G	Construction de 2 immeubles locatifs avec garage souterrain et abri PCi de 20 places (chemin Champ de Pins)
Albert-Milici Elodie et Sébastien	Aménagement d'une piscine enterrée et cabanon de jardin
Desarzens Nicolas	Construction d'une serre horticole et démolition de 2 serres existantes
Vulliemin Catherine	Transformation et aménagement des ruraux pour la création d'un nouveau logement et l'agrandissement de l'existant
Richardet Robert	Modification d'ouvertures en façade, transformations intérieures, création d'une terrasse
Scheidegger Michaël et Floriane, Association Soteria, Freymond Line Familles Mukladzija et Riccio Grosset Sophie et Pistoia Andrea Thévenaz Laurence	Construction de 3 boxes pour équidés Modification d'une ouverture en façade (chemin Calamin) Création de 3 vélux (bâtiment du Crépuscule) Transformation et agrandissement du bâtiment ECA 131

Dispenses d'enquête délivrées en 2016

Diego Blanchard	Construction d'un cabanon de jardin
Hafsi Sami et Camille	Construction d'un cabanon de jardin
Mos Marius et Alexandra	Construction de murs et cloisonnements
Ruffieux Jean-Philippe	Construction d'un cabanon de jardin
Burgos Gérard et Nathalie	Mise en conformité de l'installation de chauffage auxiliaire



Sandra Bellani
municipale des constructions

Photo réalisée par M. Didier Cornamusaz, Pomy



Accueil des nouveaux habitants installés dans notre commune en 2016 ou en ce début d'année 2017



et citoyens ayant atteint l'âge de la majorité

(de gauche à droite, derrière : Loïc Débieux, Loïc Burdet et Mickael Saugy - de gauche à droite, devant : Lyne de Coulon et Margot Hubert)

Comme de coutume, les autorités communales ont accueilli les nouveaux habitants venus s'installer dans notre commune, avec un joli groupe de résidents de Chevressy. Chacune et chacun s'est présenté et a pu ensuite se régaler autour d'un buffet achalandé exclusivement par des artisans du

lieu. Le buffet de desserts concocté par les dames, a également permis aux plus gourmands de se régaler autour d'un grand choix de mousses, gâteaux, tourtes, salade de fruits, verrines pour ne citer que quelques exemples.



FSG Pomy et environs

La FSG POMY EST TOUJOURS DYNAMIQUE

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, toute la filière agrès compétition de la FSG Pomy (groupes individuels et de société) a été intégrée à la FSG Yvonand afin de proposer à tous ces gymnastes les meilleures conditions possibles de préparation aux concours.

Mais, même avec une voilure réduite, la FSG Pomy est toujours dynamique !

Elle est encore composée de 5 groupes :

- **Parents / Enfants**

Groupe de parents avec leurs enfants de 2 à 4 ans.



Dès la rentrée d'août 2017, il y aura à nouveau quelques places disponibles dans ce groupe.

- **Enfantines**

Groupe d'enfants de 4 à 5 ans (1^{ère} et 2^{ème} année scolaire).



- **Préparatoires**
Groupe d'enfants de 6 à 10 ans (agrès, athlétisme et jeux)



- **Sport Plaisir**
Groupe d'adultes mixtes de plus de 16 ans, multisports.



- **Nouvelle Vague**
Groupe de jeunes femmes de plus de 16 ans, faisant des steps, fitness, danses, cardio).



L'ambition du comité est aussi de reformer un groupe « **Multisports Junior** » pour les enfants de 10 à 16 ans désireux de pratiquer différents sports et jeux.

A ce jour, nous sommes donc à la recherche de monitrices/moniteurs motivé(e)s pour mettre sur pied ce groupe.

Nous sommes aussi à la recherche de monitrices/moniteurs pour les groupes Parents/Enfants, Infantines et Préparatoires.

Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez contacter Francis Gruet (gruet.francis@gmail.com).

Soirée de gym 2017, le dimanche 3 décembre 2017

Le dimanche 3 décembre prochain, se tiendra la « soirée » de gym 2017.

Les différents groupes se produiront en début d'après-midi et chacun pourra se régaler aux « quatre-heures ».

Le lieu vous sera communiqué en temps voulu.

1943 – 2018 : les 75 ans de la FSG Pomy

L'année 2018 sera l'année des 75 ans de la FSG Pomy !

Le comité a mis sur pied une commission nommée spécifiquement pour préparer la Fête du 75^e. Si vous êtes intéressés à prendre part à cette commission ou si vous possédez des archives, n'hésitez pas à contacter Nathalie Henry (henrynath@gmail.com).

Laure Desmeules Wiederkehr
Secrétaire – FSG Pomy



60^e Anniversaire



**Paysannes Vaudoises
Valeyres-sous-Ursins et environs**

**Les 29 septembre et 1^{er} octobre 2017
Grande salle de Cronay**

Vendredi 29 septembre 2017 dès 18 heures

**Fabrication de raisinée - Restauration -
Vacherin au four - Pâtisseries**

Venez papoter autour du chaudron et réserver votre pot de raisinée

Dimanche 1^{er} octobre 2017

**Brunch campagnard - Vente de raisinée - Pâtisseries
Atelier enfants**

Brunch campagnard de 10h00 à 14h00

Adultes, fr. 30.--; enfants de 5 à 16 ans,

fr. 1.-- par année d'âge

Sur inscription jusqu'au

mercredi 27 septembre 2017

Par courriel à :

antoINETTE.viquerat@bluewin.ch

Par téléphone à

Antoinette Viquerat 024 433 16 50 ou

Edith Steiner 024 425 76 83



Tombola artisanale les 2 jours

Fanfare La Villageoise



Après une année de « Fédérale » 2016 forte en émotion, notre fanfare a repris son rythme de croisière pour cette année 2017.

Forte d'une trentaine de musiciens, notre fanfare, renforcée par quelques amis musiciens de Concise, s'est produite le 12 juin 2016. Elle a obtenu un magnifique résultat, 6^{ème} dans sa catégorie (3^è classe - Fanfare mixte - Musique concertante) avec des notes de 91.67 pour la pièce imposée et de 91.00 pour le morceau libre de choix.

Un grand merci tout particulier à toutes et tous qui êtes venus nous soutenir lors de cette Fédérale 2016 à Montreux... Que la Fête fût belle !

Pour la suite, nous vous donnons déjà rendez-vous :

- **mercredi 28 juin 2017** concert d'été dans la cour de l'école de Pomy, donné en présence également des écoles
- **2 et 3 février 2018** notre incontournable soirée annuelle qui aura lieu nous l'espérons pour la dernière fois à la grande salle d'Essertines-s/Yverdon !

AVIS DE RECHERCHE - Si vous avez déjà joué d'un instrument, Que l'envie vous revient, ou Si vous voulez apprendre à jouer, alors... **n'hésitez plus !** Prenez sans autre contact avec notre président Jérôme Richardet - 079 702 24 81 - jerome.richardet@gmail.com



« Petits et Grands, Jeunes et Vieux, unis par le plaisir de jouer la musique tous ensemble, c'est ça l'esprit Villageoise ! »

(petite devise de notre Président !)



Villageois, villageoises, jeunes et moins jeunes, salut !

Voici quelques nouvelles à propos de notre chère Jeunesse. Après quelques départs et l'arrivée de Glenn, Laura et Alexane, nous comptons aujourd'hui 22 membres, dont 8 filles et 14 garçons. Au sein du comité, quelques changements ont également eu lieu durant cette année. En effet, notre président, notre vice-président et notre secrétaire ont décidé qu'il était temps de laisser leur place et c'est avec plaisir et motivation que Jeremy, Johan et Marine les ont reprises.

Comme le dit la fameuse expression : « après l'effort, le réconfort ! », nous avons donc la chance de pouvoir partir en voyage cet automne. En effet, suite au succès que notre première soirée H a remporté, nous irons visiter, pendant une semaine, la capitale de la République tchèque.



En ce qui concerne nos manifestations, nous avons le plaisir de nous vêtir pour la deuxième fois de nos plus beaux costumes de médecins et d'infirmières le mercredi de l'Ascension qui est, cette année, le 24 mai. Notre soirée H² se déroulera, comme d'habitude, au Battoir. Alors si vous avez besoin de vous requinquer un petit coup ou juste envie de vous amuser et de bien commencer ce long week-end, c'est avec plaisir que nous vous attendons pour vous servir un petit remontant, comme de l'alcool dans des seringues, et vous voir danser jusqu'au bout de la nuit !

Pour le premier août, nous serons, comme chaque année, présents pour vous cuisiner de délicieuses salades et grillades, offertes par la Municipalité. Concernant le week-end du Jeûne, nous avons pris la décision de changer notre organisation. Tout n'est pas encore décidé mais nous avons dans l'idée de faire un souper le vendredi soir pour les habitants du village, souper auquel nous espérons vous voir nombreux et nombreuses. Comme tout n'est pas encore défini, nous comptons déjà sur vous pour réserver ce week-end et des informations suivront tout bientôt.

Si tu as fini l'école obligatoire et que tu es dans l'année de tes 16 ans, si tu es motivé/e et que tu as envie d'organiser des soirées et de faire la fête à nos côtés, alors n'hésite pas à nous contacter ! C'est avec grand plaisir que nous t'accueillerons dans notre équipe.



Au plaisir,

Le président, Jérémy Schenker
079/847.69.33

La secrétaire, Marine Roulier
078/903.03.60



La Paroisse Pomy - Gressy- Suchy

Bonjour Msieur l'pasteur !

Dans le paysage social de nos villages, il y a un curieux personnage que l'on ne voit pas beaucoup. On le croise de temps en temps. C'est le bon vieux pasteur. Un peu corbeau dans son habit noir et ample et largement inoffensif. Ça fait longtemps qu'il ne fait plus peur, Monsieur le Pasteur.

Mais au fait, à quoi ça sert un pasteur ?

Habiter l'église au centre du village deux ou trois fois par an ? Visiter nos personnes âgées ? Etre là pour les services funèbres ?

Bien sûr tout cela fait partie de la mission du pasteur. Mais avant tout il est là parce que l'Etat de Vaud, depuis des siècles, a compris que chaque femme, chaque homme mérite de l'attention. De l'attention comme administré, patient, consommateur mais aussi comme personne, faite de spiritualité.

Chacun d'entre nous, quelles que soient nos croyances, notre niveau de foi ou le temps que nous consacrons à la spiritualité, nous savons que nous sommes des êtres spirituels et nous partageons largement les valeurs chrétiennes qui font notre identité.

Le pasteur est là pour nous accompagner dans notre propre chemin.

Notre propre chemin... le mot le plus important est l'adjectif possessif. Comment faire vivre ma spiritualité ? Qu'est-ce qui me convient ? Est-ce le culte ennuyeux du dimanche matin ? Probablement pas. Et pourtant le message de liberté de l'Evangile touche toujours aujourd'hui. Le Christ bouleverse toujours des vies, il nous ouvre un chemin qui nous amène vers une conscience plus haute, plus profonde. La foi reste un rempart au chaos du monde, elle a réconcilié des couples en souffrance, délivré de l'alcool, de la drogue, donné de la joie et de la sérénité à des hommes et des femmes de nos villages.

Je suis marié, j'ai 3 enfants aux études. A 49 ans, j'ai fait une carrière d'une quinzaine d'années comme chef d'entreprise de PME et je suis pasteur depuis quelques mois dans votre paroisse et au service de votre spiritualité. Avec le conseil de paroisse, avec tous les paroissiens de Pomy-Gressy-Suchy, nous mettons tout en œuvre pour que ce beau message de l'Evangile redevienne audible pour le bien de tous et surtout pour le vôtre.

Bien à vous,
En Christ



Alain Ledoux
Pasteur
Paroisse de Pomy - Gressy - Suchy
Chemin de l'Eglise 3
1432 Gressy
T +41 21 331 58 94 - M +41 76 760 14 50
alain.ledoux@eerv.ch
www.eerv.ch



VAUD
500 ANS
DE LA RÉFORME

oser penser
pouvoir agir
aimer croire

Journée des Communes Vaudoises du samedi 10 juin 2017 à Chamblon



Nous tenons à remercier les communes de Chamblon et Treycovagnes pour l'organisation de cette magnifique journée.